

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU BUDGET 2021
14 décembre 2020**

A une séance EXTRAORDINAIRE du Conseil, tenue le 14 décembre 2020 à 19 h 30 à huis clos et enregistrée tel que l'exige l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre
District No 2 - Madame Anabel Vachon
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

Formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, maire ouvre la séance à 19 h 34 avec un mot de bienvenue.

Conformité de l'avis de convocation

Que l'avis de convocation de ladite séance a été signifié à tous les conseillers conformément à l'article 425 du code municipal en suivant les formalités prévues à cet article.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Baril, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2021
4. Adoption du règlement de taxation et tarification 2021
5. Prochaine séance
6. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le maire donne des détails concernant les documents (Prévisions budgétaires 2021 et Taxation et tarification) qui se trouveront sur le site web et apporte quelques explications.

3. ADOPTION DU BUDGET 2021

Le maire fait la lecture des prévisions budgétaires sommaires pour 2021 en y apportant des explications.

Monsieur Pascal Lessard demande le vote.

- 3 conseillers votent contre : Josée St-Pierre, Pascal Lessard et Marco Bernard
- 3 conseillers votent pour : Anabel Vachon, Alain Laflamme et Émilie Roberge

Le Maire tranche en faveur de l'adoption des prévisions budgétaires 2021.

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à la majorité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la municipalité d'East Broughton, ledit budget comportant des revenus anticipés de 3 788 729 \$ et des dépenses du même montant.

20-12-7786

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION 2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-220
Taxation & tarification 2021

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des DÉPENSES pour l'année 2021 de la Municipalité d'East Broughton s'établissent comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	577 006 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	333 040 \$
TRANSPORT ROUTIER	551 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	652 584 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	8 200 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	65 556 \$
LOISIRS ET CULTURE	563 636 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	215 007 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	811 200 \$
AFFECTATIONS	11 500 \$
TOTAL :	<u>3 788 729 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des REVENUS pour l'année 2021 de la Municipalité d'East Broughton s'établissent comme suit :

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 974 718 \$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	780 384 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	59 000 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	285 435 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	689 192 \$
TOTAL :	<u>3 788 729 \$</u>

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné à la session du 7 décembre 2020;

CONSIDERANT QUE l'évaluation des biens-fonds imposable est de 122 656 400 \$;

Monsieur Marco Bernard demande le vote concernant le règlement de taxation à adopter.

- 3 conseillers votent contre : Josée St-Pierre, Pascal Lessard et Marco Bernard
- 3 conseillers votent pour : Anabel Vachon, Alain Laflamme et Émilie Roberge

Le Maire tranche en faveur de l'adoption du règlement de taxation 2020-220.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu majoritairement que :

Les taux de **TAXES FONCIÈRES & COMPENSATIONS seront les suivants :**

TAXES FONCIÈRES - TAUX MULTIPLES

1. Une taxe foncière générale est imposée :

- sur chaque cent dollars d'évaluation foncière imposable aux contribuables de la municipalité d'East Broughton, et ce, afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget 2021, au taux de :
 - 1,44 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une résidence ;
 - 1,22 \$/100 \$ pour une résidence non-desservie ;
 - 1,77 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une bâtisse non résidentielle ;
 - 1,88 \$/100 \$ d'évaluation foncière imposable pour une industrie.

2. La compensation pour le service de matières résiduelles, recyclables et compostables sera de :

- 201 \$ pour tout logement résidentiel;
- 374 \$ pour tout commerce à même la résidence;
- 600 \$ pour tout commerce;
- 1 000 \$ pour les industries.

3. La compensation pour le service d'eau et d'égout sera fixée à :

- 408 \$ par unité de logement;
- Un montant de 100 \$ sera facturé pour la vidange de chaque fosse septique

4. La compensation pour les services d'urgence :

Considérant que le coût pour la Sûreté du Québec sera de 97 899 \$, la tarification pour les services de la Sûreté du Québec augmentera et sera fixée à 88 \$ et celle pour le Service Incendie demeure à 145 \$, et ce, pour chaque unité de logement.

5. La compensation chargée pour les non-résidents est la suivante :

- IMMEUBLE RÉSIDENTIEL :
 - Service eau 650 \$
 - Égouts 225 \$
- IMMEUBLE NON-RÉSIDENTIEL :
 - Service eau 865 \$
 - Égouts 380 \$

6. Calcul du taux d'intérêt et frais pour chèques sans provision:

- L'intérêt sera calculé au taux de 15 % annuellement à partir de la date d'échéance et le compte sera payable en six versements si le total de taxes foncières atteint 300 \$. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;
- Des frais de 60 \$ seront chargés pour chaque chèque qui nous est retourné sans provision.

7. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

20-12-7787

ADOPTÉ

Maire

Secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion donné le : 7 décembre 2020
Adopté le : 14 décembre 2020
Publication le :
Entrée en vigueur :

5. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h 48.

20-12-7788

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secrétaire-trésorière